



Conduite sous l'etat d'un empire alcoolique

Par **everone**, le **28/12/2007** à **11:19**

bonjour,
je cherche des renseignements, car un ami s'est fait contrôler il y a quelques jours en état d'ivresse après avoir causé un accident (de la casse, pas de blessés) la police l'a contrôlé avec plus de 2 grammes d'alcool. c'est la première fois que ça lui arrive. que risque-t-il ?
merci pour vos réponses et bonne fête de fin d'année

Par **jeetendra**, le **29/12/2007** à **14:07**

bonjours, pour information conduire sous l'emprise de l'alcool plus de 2,2 gramme par litre de sang et provoqué un accident est sanctionné par, 2 ans de prison, l'annulation du permis, voir une suspension du permis pour 3 ans, 4500 euros d'amende à cause de l'accident, 30000 euros si il y a des victimes, pour la peine finale c'est le juge qui la fixe en fonction des circonstances de l'affaire, bonne fête, cordialement